



## **CAPA des certifiés et AE du lundi 20 janvier 2020**

Nous siégeons aujourd'hui à la CAPA des certifiés dans un contexte social historique, puisque depuis des semaines, de nombreuses mobilisations ont lieu partout dans le pays pour dénoncer la réforme des retraites, avec des personnels toujours aussi déterminés et une colère qui ne cesse de monter en particulier chez les enseignants, tous corps confondus.

Ce projet, d'une brutalité sociale inouïe, remet en cause les droits de tous les salariés, qu'ils soient dans le secteur public ou dans le secteur privé. La volonté du gouvernement de créer un système universel par points ne permet pas de garantir le niveau des pensions, il prépare au contraire à terme une baisse de 25% du niveau des retraites pour tous les salariés. De plus, le Premier Ministre tente de nous faire croire en la fin des régimes spéciaux, que rien ne justifie, tout en créant des régimes spécifiques au fur et à mesure des négociations dans les branches. Ce flou artistique est entretenu par des allers et retours sur l'âge pivot, rebaptisé âge d'équilibre, pour faire croire qu'il est enterré pour mieux le ressusciter. La FSU demande le retrait du projet de loi du gouvernement et des réformes en cours comme celles du lycée, et plus particulièrement du Baccalauréat avec les E3C. La mobilisation a déjà commencé dans toutes les académies et réunit élèves, parents d'élèves et enseignants. Tous sont conscients des conséquences graves que fait porter cette réforme sur l'égalité républicaine, avec la disparition du Baccalauréat en tant que diplôme national, premier grade universitaire. En ce jour d'ouverture des E3C dans notre académie, des actions fortes se déroulent en ce moment même, comme à Tours, Joué-les-Tours, Amboise, Chartres, Le Blanc... L'intervention dominicale de notre ministre sur une radio du service public montre à quel point il est sourd à ce qui se passe, niant la réalité et donc le dialogue social : pour rappel, concernant les réformes du lycée et du Baccalauréat, votes « contre » en Comité Technique Ministériel, Conseil Supérieur de l'Education et Conseil Supérieur des Programmes...

Attention, une réforme peut en cacher une autre ! Dix ans après la LRU et la masterisation, le ministère des universités, à travers le projet de réforme de la loi de programmation pluriannuelle des universités, veut en fait programmer la disparition de la plupart d'entre elles. 90% des moyens disponibles et des postes d'enseignants-chercheurs seraient réservés à 10 « universités d'excellence », laissant les autres devenir des établissements de seconde zone, avec un personnel enseignant essentiellement recruté sur la base de contrats précaires. Ce serait une atteinte à la fois au statut des enseignants-chercheurs et à l'égalité entre les étudiants, qui subissent déjà la précarité croissante de leur statut. C'est ce qui justifie notamment l'occupation de la faculté de lettres des Tanneurs à Tours, et la mobilisation croissante des personnels enseignants du secondaire et du supérieur.

Cela s'intègre dans un mouvement social d'une grande ampleur, touchant de nombreuses branches (SNCF, RATP, hôpitaux publics, Éducation Nationale, avocats, gaziers-électriciens, travailleurs des ports et dockers...) qui dure depuis désormais 47 jours et que le gouvernement tente de colmater avec quelques rustines, des annonces qui n'ont que peu d'effet concret : à titre d'exemple, le plan d'urgence pour l'hôpital d'Agnes Buzyn a entraîné la démission de 1 200 médecins de l'hôpital public de leurs responsabilités administratives devant l'inefficacité des mesures promises.

Ainsi, pour les enseignants, la somme de « 500 millions d'euros » annoncée par notre Ministre est loin du compte et ne convainc pas : il faudrait 7 milliards dès maintenant pour seulement compenser les effets du gel du point d'indice. Sans compter que cette somme s'étalerait sur trois quinquennats : qui nous garantit que les futurs gouvernements tiendront ces engagements ?

Recul d'un an de mesures du PPCR, gel du point d'indice depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement et envisagé jusqu'en 2022, qui peut encore croire que ce gouvernement s'engage dans une vraie revalorisation sans contrepartie de nos salaires ?

Jean-Michel Blanquer continue ainsi de lier la question des retraites à celles de la revalorisation de notre salaire : compenser la baisse de 30 % du taux des pensions ne sera pas facilement réalisable et nos collègues ne sont pas dupes. Et pour parfaire le tout, après avoir réduit drastiquement le nombre d'instances paritaires, recul historique sur un acquis issu de la Libération, rappelons-le, notre Ministre brode sur « l'enseignant du XXIe siècle », le travail invisible devenu visible et autres belles formules qui dissimulent des projets bien réels d'augmentation du temps de travail et/ou d'alourdissement de nos missions. Et dire qu'il appelle cela « l'école de la confiance », quelle ironie grinçante...

C'est dans ce contexte social extrêmement agité que nous nous sommes réunis pour cette CAPA de révision des appréciations finales des rendez-vous de carrière. Des dysfonctionnements sont apparus dans le traitement des recours gracieux cette année. Ainsi, plusieurs collègues ont obtenu une réponse du Rectorat hors délai, parfois de plusieurs semaines ! Ils avaient donc saisi la CAPA, pensant n'avoir aucune réponse, ce qui signifiait que leur demande n'était pas acceptée, alors que pour certains, il n'en était rien. Nous tenons également à signaler que des dysfonctionnements se sont d'ores et déjà produits pour les rendez-vous de carrière de 2019-2020. Ainsi, de nombreux collègues ayant leur rendez-vous de carrière cette année n'ont pas reçu de courriel d'information en juillet dernier. L'article 3 de l'arrêté du 5 mai 2017 modifié par l'arrêté du 21 juin 2019 stipule pourtant que « l'agent est informé individuellement, avant le début des vacances d'été, de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année scolaire à venir ». Certains de ces collègues ont découvert leur rendez-vous de carrière lorsque leur chef d'établissement les a prévenus, quinze jours avant l'inspection !

Concernant l'ordre du jour de cette commission, nous allons étudier les dossiers de huit de nos collègues. Dans une profession en mal de considération, le rendez-vous de carrière devrait être l'occasion de faire le point sur notre carrière et d'être reconnu par l'institution. Ces huit collègues n'ont pas été entendus jusqu'à maintenant. Par exemple, six d'entre eux ont un avis final qui minore l'évaluation des items effectués par les évaluateurs primaires, alors même que la CAPA de l'année dernière avait acté que l'avis final devait suivre la logique arithmétique des validations des items par les évaluateurs primaires.

Heureusement, les évaluations menées dans le cadre du rendez-vous de carrière apportent une satisfaction professionnelle à bien des collègues, comme dans le système précédent. Cependant, pour les autres, les évaluations suscitent des interrogations, voire paraissent inégalitaires. Par conséquent, il est nécessaire d'instaurer une prise en compte rigoureuse de la parole de l'agent par la hiérarchie dès les premières étapes du rendez-vous de carrière.

Par ailleurs, nous demandons avec force que les appréciations des chefs d'établissement et des inspecteurs ne fassent aucunement référence à l'engagement ou à l'attachement syndical de nos collègues et nous vous demandons de bien valider ces principes en rappelant cela aux CE et aux IPR.

Enfin, nous remercions les services dont nous connaissons la charge de travail pour leur réactivité face à nos questionnements. Nous partageons avec eux le souci de préserver ce statut de fonctionnaire auquel nous sommes tous très attachés et nous savons que, comme nous, ils sont de plus en plus surchargés et malmenés.